

7777

# Procès-verbal

De la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 28 septembre 2009 à 21h50 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général

## Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

En vertu de l'article 157 du Code Municipal, 2 points seront ajoutés à cette séance spéciale, soit les points 6.4 et 6.5

## Ordre du jour

### Session extraordinaire du lundi 28 septembre 2009

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

##### 1.1. Constat du quorum

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoit Ricard, district 6  
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

##### 1.2. Adoption de l'ordre du jour du lundi 28 septembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a

*fait la lecture de l'ordre du jour.*

*Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5*

*Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3*

*Est résolu que :*

*Que l'ordre du jour du 28 septembre 2009 est accepté.*

*ADOPTÉE*

## **2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **2.1 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de septembre 2009**

*CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;*

*Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2*

*Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3*

*Et résolu :*

*Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant entre le 23 et le 28 septembre 2009 pour un montant de \$141 217.65.*

*ADOPTÉE*

### **2.2 Approbation des comptes à payer**

*CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes fournisseurs a été transmise aux membres du Conseil;*

*Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait;*

*En conséquence*

*Il est proposé par : Benoit Ricard, district 6*

*Appuyé par : Josée Bélanger, district 5*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$91 541.09.*

*ADOPTÉE*

### **Écritures d'amendements au 28 septembre 2009**

*Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par : Benoit Ricard, district 6*

*Et résolu*

*QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 28 septembre 2009, soumis par le Service des finances.*

*ADOPTÉE*

### **2.1 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 28 septembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 28 septembre 2009.

ADOPTÉE

### **2.5 Approbation du budget d'exploitation 2009 de l'OMH Sainte-Julienne**

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'habitation a déposé son budget exploitation pour l'année 2009 ;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoit Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte le dépôt du budget d'exploitation pour l'année 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

### **2.6 Nomination de Carol Foley au poste de préposée au Greffe**

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposée au greffe a été affiché;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites avec 2 candidats potentiels et que ceux-ci ne rencontrent pas le profil recherché;

CONSIDÉRANT QUE Carol Foley a démontré de l'intérêt pour cet emploi;

CONSIDÉRANT QUE Carol Foley effectue le travail depuis le départ de Mme Marielle Rompré;

CONSIDÉRANT QUE Carol Foley correspond au profil recherché;

Il est proposé par; Josée Bélanger, district 5

Appuyé par; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité nomme Carol Foley au poste de préposée du greffe, effectif au 28 septembre 2009 au taux horaire de \$19.50. Le salaire sera réévalué, s'il y a lieu, lors du programme sur l'équité salariale.

Que les conditions de travail qui s'applique devront correspondre aux conditions de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

**2.7 Autorisation de prélèvement automatique pour l'achat de timbres**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de timbres est une dépense récurrente;

CONSIDÉRANT QUE cette façon faire nous évitera de payer des frais administratifs;

CONSIDÉRANT QUE Pitney Bowes est le seul fournisseur pour notre type d'utilisation;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité procède aux prélèvements automatiques avec la compagnie Pitney Bowes.

ADOPTÉE

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 Schéma de couverture de risques**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des incendies nous a fournit un budget préliminaire comparatif pour les années 2009 et 2010;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt d'un budget pro-forma pour les opérations du service des incendies en cours de l'année 2010, le tout selon le schéma de couverture de risque.

ADOPTÉE

**4. TRAVAUX PUBLICS**

**4.1.1 Affaissement de la route 346 (pont Larose – rang du Cordon)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà indiqué son intention de demander aux municipalités de Saint-Jacques et de la paroisse de Saint-Alexis de procéder à un partage des dépenses relativement au rang du Cordon, tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 08-06R-307 adoptée le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses imputables au rang du Cordon ont fait l'objet d'une analyse détaillée;

CONSIDÉRANT QU' en date du 22 septembre 2009, suite à une inspection du ponceau Larose tenue le 18 septembre 2009, M. Gilbert Groulx, du Ministère des transports du Québec, a recommandé à la municipalité de fermer ce chemin à la circulation et de faire procéder à une reconstruction complète de ce ponceau;

**CONSIDÉRANT QU'** à cette date du 22 septembre 2009, le susdit ponceau a fait l'objet d'une inspection par L.B.H.A, ingénieurs, et que M. François-Pier Caza, de cette firme, a recommandé également la fermeture de la route et le remplacement dudit ponceau dans les plus brefs délais;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a urgence à refaire cette partie de la route et à remplacer le ponceau en question, dont le coût est important;

**CONSIDÉRANT QU'** il est également important de faire départager le coût des dépenses d'entretien du rang du Cordon ainsi que les coûts de sa réfection;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'une entente inter-municipale entre les municipalités de Sainte-Julienne, de la paroisse de Saint-Alexis et de Saint-Jacques quant au partage des dépenses;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu, en conséquence, de recourir à l'arbitrage en application des dispositions des articles 75, 76 et 77 de la Loi sur les compétences municipales (LRQ c.C47.1);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par; Josée Bélanger, district 5

Appuyé par ; Benoit Ricard, district 6

Et résolu

**QUE :**

**Article 1 :** Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**Article 2 :** Vu le défaut d'entente quant au partage des dépenses en regard du rang du Cordon (route 346) entre les municipalités concernées, la municipalité de Sainte-Julienne demande au Ministre des affaires municipales et des régions de nommer un arbitre qui sera chargé de prévoir les règles de partage des dépenses encourues par la municipalité de Sainte-Julienne pour la partie qui longe le territoire des municipalités de la paroisse de Saint-Alexis et de Saint-Jacques;

**Article 3 :** Copie de cette résolution soit transmise dans les plus brefs délais au Ministre des affaires municipales et des régions, ainsi qu'aux municipalités de la paroisse de Saint-Alexis et de Saint-Jacques.

**ADOPTÉE**

#### **4.1.2 Affaissement de la route 346 (pont Larose – rang du Cordon)**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pierre Mireault nous a fait rapport de l'état d'urgence de la situation de la

route 346;

CONSIDÉRANT QU'un analyse détaillée des coûts a été effectué par le Service technique (annexe A);

CONSIDÉRANT QUE les travaux se doivent d'être effectués dans les plus brefs délais;

Il est proposé par; Benoit Ricard, district 6

Appuyé par; Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité procède aux travaux de réfection et d'installation d'un nouveau ponceau sur la route 346 selon l'annexe A préparée par le Service technique.

QUE la Municipalité accorde un crédit budgétaire de \$154 184.75 à même le poste budgétaire 1 22 300 00 346;

QUE la Municipalité approuve un virement budgétaire au montant de \$155 000.00.

ADOPTÉE

#### **4.1.3 Affaissement de la route 346 (pont Larose – rang du Cordon)**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Mireault nous a fait rapport de l'état d'urgence de la situation de la route 346;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau ponceau se doit d'être installé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se doivent d'être effectués dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandés;

Il est proposé par; Benoit Ricard, district 6

Appuyé par; Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un nouveau ponceau pour la route 346 tel que recommandé par le Service technique à la compagnie Hanson tuyau et Préfabriqué Québec ltée pour un montant de \$55 549.75 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **4.2 Achat de sel pour les chemins Saison 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allé en appel d'offres par invitations pour la fourniture de sel pour l'entretien des chemins sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a reçu deux (2) soumissions, soit :

*Mines Selseine pour un montant de 85.49\$/t.m. plus taxes applicables.*

*SIFTO pour un montant de 88.99\$/t.m. plus taxes applicables*

*Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par; Stéphane Breault, district 2*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité, selon les recommandations du Directeur des travaux publics, octroie au plus bas soumissionnaire conforme soit Mines Selseine, l'achat de 1000 tonnes maximum pour la saison hivernale 2009-2010 au prix de \$85.49 la tonne plus les taxes applicables.*

*ADOPTÉE*

**4.3 Adoption du règlement 765-09 sur le captage d'eau**

*Il est proposé par: Benoit Ricard, district 6*

*Appuyé par: Josée Bélanger, district 5*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité de Sainte-Julienne adopte un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au Puits Hélène.*

**CONTRE PROPOSITION**

*CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer d'un approvisionnement nécessaire en eau potable de qualité, essentielle à son expansion;*

*CONSIDÉRANT que le projet de règlement proposé est très onéreux pour les citoyens;*

*CONSIDÉRANT QU'il engage un endettement financier à long terme important pour tous les usagers;*

*CONSIDÉRANT QU'il y des dépassements de coûts déjà prévu de tout près de \$500 000.00;*

*CONSIDÉRANT la crainte de tout concentrer dans le même secteur apporte un risque éventuel de contamination qui serait catastrophique pour tous les usagers;*

*CONSIDÉRANT QUE nous sommes à 30 jours d'une élection municipale;*

*CONSIDÉRANT que ce projet devra être entièrement approuvé et exécuté par le nouveau conseil;*

*Il est proposé par: Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par: Manon Desnoyers, district 3*

*QUE la Municipalité reporte cette décision pour l'avenir du développement de Sainte-Julienne au prochain conseil municipal qui sera élu le 1<sup>er</sup> novembre prochain.*

POUR: Céline Daigneault Bélanger Manon Desnoyers Ricard Stéphane Breault Mireault	CONTRE: Josée Benoit Pierre
--	-----------------------------------

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer d'un approvisionnement nécessaire en eau potable de qualité, essentielle à son expansion;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement proposé est très onéreux pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il engage un endettement financier à long terme important pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT QU'il y a des dépassements de coûts déjà prévu de tout près de \$500 000.00;

CONSIDÉRANT la crainte de tout concentrer dans le même secteur apporte un risque éventuel de contamination qui serait catastrophique pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT QU' nous sommes à 30 jours d'une élection municipale;

CONSIDÉRANT que ce projet devra être entièrement approuvé et exécuté par le nouveau conseil;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

QUE la Municipalité reporte cette décision pour l'avenir du développement de Sainte-Julienne au prochain conseil municipal qui sera élu le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

POUR: Céline Daigneault Bélanger Manon Desnoyers Ricard Stéphane Breault Mireault	CONTRE: Josée Benoit Pierre
--	-----------------------------------

REJETÉE

#### **4.4 Embauche de personnels supplémentaires pour le déneigement**

CONSIDÉRANT QU' la municipalité procédera à la location de machinerie additionnelle pour la saison 2009-2010;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Josée Bélanger, district 5  
Et résolu

QUE la Municipalité embauche du personnel temporaire (4 employés maximum) pour la période du 15 novembre 2009 au 15 mars 2010, et ce, sur une base de 30



heures/semaine.

ADOPTÉE

**4.5 Location d'un camion 6 roues – sableuse**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics est allé en soumissions afin de louer un camion 6 roues avec sableuse;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur a déposé une soumission pour la fourniture d'un camion;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité octroie le contrat de location d'un camion 6 roues de marque Western Star 2001 avec sableuse à la compagnie Entreprise Gaétan Jolicoeur pour la somme de 6 300.00\$ par mois plus les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2010.

ADOPTÉE

**4.6 Location de deux (2) tracteurs articulés**

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics est allé en appels d'offres pour la fourniture de tracteurs articulés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires invités étaient;

*Agritex de Joliette*

*Agritex de Saint-Roch de l'achigan*

*Agritex de Berthierville*

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires qui ont répondu sont;

*Agritex de Saint-Roch pour un montant de 10 700.00\$ par mois plus taxes applicables*

*Agritex de Berthierville pour un montant de 11 100.00\$ par mois plus taxes applicables*

CONSIDÉRANT QUE les montants sont très élevés;

Il est proposé par;

Appuyé par ;

Et résolu

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

**5. *Hygiène du Milieu***

**5.1 Octroi du contrat pour Amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène (règlement 765-09)**

Il est proposé par; Pierre Mireault, Maire

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

*QUE ce point soit retiré.*  
*ADOPTÉE*

## **6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Vente de terrain de la rue des Lilas (dossier Carole Hétu- Gilbert Brière)**

*CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain désigné comme étant une partie du lot 3 442 338 sur la Place des Lilas de la part de madame Carole Hétu et de monsieur Gilbert Brière;*

*Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2*  
*Appuyé par; Céline Daigneault, district 4*  
*Et résolu*

*QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte l'offre d'achat de madame Hétu et de monsieur Brière;*

*QUE la Municipalité n'accorde aucune garantie légale du dit immeuble;*

*QUE la Municipalité mandate Monsieur le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à la vente;*

*QUE la Municipalité mandate le notaire instrumentant, soit PME Inter Notaires, à réaliser la transaction.*  
*ADOPTÉE*

### **6.2 Demande de renouvellement auprès de la CPTAQ**

*CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de renouvellement auprès de la CPTAQ;*

*CONSIDÉRANT que les demandeurs ont déjà les autorisations nécessaires de la CPTAQ;*

*CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mireault désire faire les vérifications nécessaires auprès de la MRC de Montcalm concernant les redevances;*

*Il est proposé par; Pierre Mireault, Maire*  
*Appuyé par; Josée Bélanger, district 5*  
*Et résolu*

*QUE la Municipalité de Sainte-Julienne reporte ce point à une séance ultérieure.*  
*ADOPTÉE*

### **6.3 Acquisition de la rue Petit Boisé**

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un*

*rapport au sujet de l'acquisition de la rue Petit Boisé;*

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se déclare satisfaite du rapport et des résultats;*

*Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par; Josée Bélanger, district 5*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité accepte le rapport du Directeur des services techniques;*

*QUE la Municipalité acquiert, pour la somme de \$1.00 la rue Petit Boisé;*

*QUE la Municipalité mandate le directeur général à entreprendre la procédure d'acquisition pour l'immeuble portant le numéro de cadastre 2 800 192;*

*QUE la Firme PME Inter Notaires de Sainte-Julienne soit désignée pour la préparation de l'acte de vente dans ce dossier;*

*QUE la Municipalité de Sainte-Julienne assume les frais de notaire relié à cette transaction;*

*QUE monsieur Le Maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents;*

*ADOPTÉE*

**6.4 Demande de dérogation mineure (2009-DM-011)**

*CONSIDÉRANT QUE Madame Nicole Morin a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un lotissement avec une superficie de  $\pm$  21 920. au lieu des 32 289 pieds carrés (3000.0 mètres carrés) tel que prescrit au règlement lotissement # 378, pour le matricule 9295-00-6985 borné par les rues Bélisle, René et Joseph.*

*CONSIDÉRANT QU'une promesse avait été signée en 1976;*

*CONSIDÉRANT QU'à cette époque la superficie était conforme à la réglementation;*

*CONSIDÉRANT QUE le contrat a été publié seulement qu'en 2005.*

*CONSIDÉRANT QUE la future construction ait façade sur la rue Joseph.*

*CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure*

*Il est proposé par: Stéphane Breault, district 2*

*Et appuyé par: Benoit Ricard, district 6*

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure de Madame Nicole Morin pour le matricule 9295-00-6985.

*ADOPTÉE*

**6.5 Demande de dérogation mineure (2009-DM-012)**

Monsieur Sylvain Castonguay a déposé une dérogation mineure afin de pouvoir construire un garage, de 24 pieds x 24 pieds avec sous-sol, avec une marge avant de 5.48 mètres au lieu de 8.04 mètre.

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le champ d'épuration se doit d'être protégé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à revégétaliser les entrées existantes ainsi que la berge (bande riveraine);

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure avec une marge avant de 5.5 mètres;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Et appuyé par : Stéphane Breault, district 2

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure pour le 2604, chemin McGill appartenant à Monsieur Sylvain Castonguay pour la construction d'un garage de 24 pieds par 24 pieds avec sous-sol ayant une marge avant de 5.5 mètres.

*ADOPTÉE*

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**7.1 Partenariat pour la gestion de la salle de musculation à l'école du Havre-Jeunesse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait assurer la présence d'un responsable tel que prévu au protocole d'entente pour l'utilisation des locaux, équipements et aménagement de l'École du Havre-Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la responsable du service des loisirs a déposé un projet en collaboration avec Québec en Forme;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice des loisirs devra remettre un rapport d'utilisation mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture seront du lundi au vendredi de 18h00 à 22h00 ainsi que le samedi

de 8h00 à 13h00, et ce, jusqu'au 30 décembre 2009;

En conséquence,

Il est proposé par; Josée Bélanger, district 5

Appuyé par; Benoit Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité accorde a un budget de 8 000.00\$ maximum qui devra couvrir toutes les dépenses au 30 décembre 2009 et ce à même le poste budgétaire 1 02 701 10 952.

QUE la Municipalité mandate la responsable du Service des loisirs, Madame Nathalie Lépine, à assurer le suivi dans ce dossier.

ADOPTÉE

## **7.2 Mise en place d'un brigadier**

CONSIDÉRANT le besoin d'un brigadier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE tous les organismes de la Municipalité ont été sollicités afin de combler le besoin;

CONSIDÉRANT QU'aucun des organismes ne s'est montré intéressé par le poste;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Et appuyé par ; Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité, via une firme externe, procède à la mise en place d'un brigadier sur le territoire de la Municipalité avec un budget de 10 000.00\$ maximum.

ADOPTÉE

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

#### **9.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2009 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 10 décembre 2009.

**7790**

*Claude Arcoragi*  
*Secrétaire-trésorier /directeur général*

*Pierre Mireault*  
*Maire*